

Procédures de la mise en candidature

- soumission du formulaire d'inscription spécifique au prix
- soumission des documents et l'information pertinent au prix. Cela comprend normalement un document d'information supplémentaire (max. une page) comme par exemple: lettre de recommandation, certificat de mérite, article de journal, etc., ainsi qu'un curriculum vitae (max. trois pages) pour démontrer l'accomplissement du candidat
- Note: Le prix du rédacteur en chef, le prix de l'examen de certification clinique et le prix d'excellence pour membre étudiant sont choisis hors du processus régulier.

Conditions de participation et date limite

- Veuillez vous assurer que vous avez bien lu les descriptions et conditions d'admissibilité et que vous tenez compte de **TOUTES** les exigences, conditions et limitations relatives à la demande.
- Veuillez prendre tout le temps nécessaire pour bien préparer votre proposition de candidature. Chaque candidat est évalué relativement à la solidité, la qualité et le détail de sa proposition. Un bon candidat présentant une demande inférieure peut passer inaperçu.
- Toutes les demandes soumises doivent être dactylographiées.
- Dans le cas des prix d'excellence exigeant l'adhésion, le membre doit être en règle.
- Les employés et les membres du conseil d'administration actuels de l'ACOA ne peuvent être proposés pour les prix..
- Les formulaires de mise en candidature ainsi que TOUS les documents à l'appui doivent **PARVENIR** au bureau de l'ACOA au plus tard le 31 octobre 2011. (le 1 décembre 2011 pour le prix Isabel Richard).
- Ce dépliant et le formulaire de mise en candidature sont également disponibles sur notre site Web: www.caslpa.ca/français/profession/awards.asp

Date limite:

Prix Isabel Richard -1 décembre, 2011

Tous les autres prix - 31 octobre 2011

Remise des prix

Tous les récipiendaires de prix sont honorés lors du banquet de remise des prix qui a lieu pendant le congrès annuel de l'ACOA qui se tient dans une ville différente chaque année. Le congrès 2012 aura lieu à St. John's (T.-N.-L.), du 9 au 12 mai.

Pour chaque catégorie de prix, on remet une plaque commémorative ou un certificat encadré et les récipiendaires du Prix Isabel Richard recevront 1 500\$. Tous les récipiendaires d'un prix d'étudiant bénéficient d'une inscription gratuite au congrès de l'ACOA.

Tous les récipiendaires font ensuite l'objet d'une mention dans nos publications nationales, dans des communiqués de presse ainsi que sur le site Web de l'ACOA.

La cérémonie de remise des prix de l'ACOA remonte à 1976, année à laquelle le premier Prix pour service exceptionnel a été remis à Robert Coulling des Élans. Depuis lors, on a reconnu plus de 386 personnes dans 13 catégories. Les personnes honorées méritent notre reconnaissance et notre respect pour tous leurs efforts et leurs importantes réalisations. Chacune d'entre elles s'est fixé des objectifs élevés et a accompli de grandes choses dans sa vie professionnelle et personnelle.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Angie D'Aoust, Directrice des communications de l'ACOA.

(800) 259-8519 poste 241 • Téléc.: (613) 567-2859
courriel : pubs@caslpa.ca • site web : www.caslpa.ca



Association canadienne des orthophonistes et audiologistes

*1 rue Nicholas St., bureau 1000 Ottawa, ON, K1N 7B7
1-800-259-8519 poste 241 pubs@caslpa.ca*

www.caslpa.ca

Descriptions des programmes de prix de l'ACOA 2012



Soulignez les réalisations exceptionnelles d'un collègue en le proposant à titre de candidat à un prix d'excellence de l'ACOA!



2011 prix de l'ACOA

Prix d'excellence pour l'ensemble des réalisations

Décerné à un membre de l'ACOA (peut être décerné à titre posthume) qui a longuement servi de façon exceptionnelle et avec dévouement l'ACOA et la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste dans n'importe quel domaine; administration, éducation, bénévolat ou services cliniques. La personne doit être membre de l'ACOA depuis 25 ans ou plus. La mise en candidature peut être faite par un membre de l'ACOA ou autre.



Prix Eve Kassirer pour réalisations professionnelles exceptionnelles

Décerné à un membre de l'ACOA qui a beaucoup contribué dans les domaines de l'éducation, des services cliniques, de l'administration ou de la sensibilisation du public et a favorisé le développement et la promotion de la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste à l'échelle nationale ou internationale. Le candidat a fait preuve de réalisations significatives et exceptionnelles, a contribué à l'avancement de la profession et est un modèle pour les membres de sa profession.

Prix du mentor

Décerné à un membre de l'ACOA qui a influencé ou contribué de façon significative, à la formation clinique et/ou au perfectionnement professionnel d'étudiant(s) ou collègue(s) dans le domaine de l'orthophonie ou audiologie et ce, en tant que superviseur de stage, de mentor ou professeur(e) d'université. Le candidat a fait preuve de réalisations uniques et exceptionnelles, a contribué au perfectionnement professionnel des autres et sert de modèle pour les étudiants et collègues de la profession.



Prix du rédacteur en chef

Ce prix fait honneur au meilleur article publié dans la Revue canadienne d'orthophonie et d'audiologie au cours la présente année (1 janvier au 31 décembre 2011).

Prix de promotion

Ce prix est décerné aux individus qui ont contribué de façon exceptionnelle à mieux faire connaître et comprendre les troubles de communication humaine ainsi que la communication humaine en général et ce, à l'échelle nationale. L'adhésion à l'ACOA n'est pas requise et le candidat admissible peut être orthophoniste, audiologiste, journaliste, étudiant, client ou membre d'une profession connexe.

La réalisation du candidat doit avoir été effectuée pendant l'année en cours. La personne qui soumet sa candidature doit avoir joué un rôle important dans la création ou la mise en place du projet. Les soumissions seront jugées selon la qualité éducative du matériel et de leur présentation responsable de l'information concernant la communication humaine et les troubles connexes.

La réalisation du candidat peut être sous plusieurs formes, comme par exemple : du matériel écrit incluant les articles de journaux, les brochures, les dépliants d'information, etc., du matériel visuel incluant les annonces à la télévision ou à la radio, les émissions d'info-variété, les enregistrements vidéo, les émissions à la télévision communautaire, les activités d'information publique, de l'affichage, l'organisation d'événements spéciaux (ex. : activités du mois de mai) et/ou de nouveaux média incluant les sites web, les listes de diffusion, les forums de clavardage, etc. Les proposants peuvent se proposer eux-mêmes pour ce prix. En pareil cas, la signature d'un proposant n'est pas nécessaire sur le formulaire d'inscription.

Prix de l'examen de certification clinique

Ce prix est remis à un membre de l'ACOA de chaque profession qui a obtenu la meilleure note à l'examen de certification clinique au cours de l'année 2011. Le gagnant est nommé par le comité des normes professionnelles.

Prix d'excellence pour le personnel de soutien

Décerné à un membre de la catégorie du personnel de soutien de l'ACOA qui a prouvé son excellence dans son domaine. Sont prises en compte les personnes qui se sont distinguées en aidant des orthophonistes et/ou des audiologistes à mettre en oeuvre leurs plans de traitement, leurs matériels, etc., qui ont montré une capacité extraordinaire pour le travail d'équipe et fait preuve d'excellence dans les soins qu'elles ont dispensés aux patients/clients.

Prix de la Défense des droits des consommateurs

Ce prix est décerné à une personne (ou groupe de personnes) qui n'est ni audiologiste ou orthophoniste, mais qui de part son œuvre, a influencé la profession de façon exceptionnelle, en défendant activement les droits des personnes avec problèmes de communication. L'adhésion à l'ACOA n'est pas requise. Le candidat a fait preuve de réalisations exceptionnelles et uniques et a contribué à l'avancement de la cause des personnes avec problèmes de communication soit localement, régionalement ou à l'échelle nationale. Cette personne représente un modèle pour les personnes qui ont des problèmes de communication ainsi que pour leur famille. Les proposants peuvent se proposer eux-mêmes pour ce prix. En pareil cas, la signature d'un proposant n'est pas nécessaire sur le formulaire d'inscription. Les membres de l'ACOA de la catégorie personnel de soutien sont admissibles pour ce prix.



Prix d'excellence pour collaboration interprofessionnelle

Ce prix reconnaît la collaboration interprofessionnelle et souligne le rôle que jouent les orthophonistes et les audiologistes dans les équipes interprofessionnelles. Ce prix est présenté à une équipe interprofessionnelle qui a contribué au traitement de patients ou de clients ou au domaine de l'orthophonie ou de l'audiologie, ou qui a eu une incidence positive sur l'un ou l'autre par leur collaboration et



leur travail d'équipe. Les équipes doivent comprendre au moins un orthophoniste ou audiologiste membre de l'ACOA et au moins deux autres professionnels de la santé, de l'enseignement ou d'un domaine approprié. Les équipes doivent démontrer comment elles ont suivies et atteint les principes qui sont considérés essentiels au succès d'une équipe interdisciplinaire. Toute personne participant à une équipe interprofessionnelle, peu importe leur rôle (client, collègue de travail, etc.) peut en proposer une autre à condition que la demande soit cosignée par un orthophoniste ou audiologiste membre de l'ACOA et membre de l'équipe.

Prix d'excellence pour membre étudiant

Décerné à un membre étudiant de l'ACOA, à sa dernière année d'études, de chacun des programmes en orthophonie et en audiologie au Canada. Le candidat sera jugé être destiné



à devenir le meilleur professionnel de façon générale, devra avoir fait preuve d'un grand enthousiasme pour sa profession et avoir suscité chez ses pairs le désir de contribuer au développement et à la croissance de l'orthophonie ou de l'audiologie. La sélection se fonde sur un processus de mise en candidature par les pairs où les recommandations sont acheminées aux représentants étudiants. Les noms des trois personnes les plus recommandées sont soumis aux conseillers universitaires qui sont chargés de choisir le récipiendaire en fonction des résultats cliniques, des qualités de leadership et des résultats scolaires. Un conseiller de faculté doit signer et présenter un formulaire de mise en candidature pour chaque étudiant et fournir une lettre de recommandation (ne dépassant pas une page) suffisamment étoffée pour confirmer les qualifications et les résultats cliniques du candidat (les relevés officiels ne sont pas requis), ainsi qu'un exemplaire du *curriculum vitae* de l'étudiant.

Prix Isabel Richard pour la rédaction du meilleur article étudiant

Récompense pour les meilleurs articles rédigés par des membres étudiants de l'ACOA sur un sujet donné en rapport avec nos professions. Sont admissibles les membres étudiants inscrits à un programme d'orthophonie ou d'audiologie et les membres étudiants de doctorat de n'importe quel programme. Les articles doivent être de 1 000 à 1 500 mots pour les étudiants des cycles inférieurs au doctorat et de 1 500 à 2 500 mots pour les étudiants de doctorat. Les articles présentés doivent être accompagnés du formulaire type de soumission de candidature rempli par le candidat. Les articles seront jugés en fonction de leur style et de leur contenu. Pour ce prix, les candidats peuvent présenter leur propre candidature; la signature du proposant n'est donc pas nécessaire. Les critères précis de style et de contenu ainsi que les choix de sujet figurent sur le formulaire de soumission de candidature pour le prix. Il y a un formulaire de soumission de candidature différent pour les étudiants de doctorat et pour ceux des cycles inférieurs.

